



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale des maisons de jeu CFMJ

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU

2016

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Liste des abréviations	5
Préface du président	6
Commission fédérale des maisons de jeu	7
Activités de la commission	8
Rencontres et échanges	9
Échanges du secrétariat	10
Relations avec des organismes nationaux.....	10
Relations internationales	11
Surveillance des maisons de jeu.....	12
Surveillance	12
Exploitation des jeux	12
Protection sociale	13
Lutte contre le blanchiment d'argent	14
Finances et organisation interne.....	14
Impôt sur les maisons de jeu.....	16
Produit brut des jeux et impôt	16
Allègements fiscaux.....	16
Ressources.....	18
Personnel.....	18
Finances.....	18
Le jeu d'argent en dehors des casinos	20
Qualification des jeux.....	20
Poursuite des jeux de hasard illégaux	21
Annexes	23
Données financières consolidées des maisons de jeu	23
Données financières par maison de jeu	26
Bad Ragaz	26
Baden.....	27
Bâle.....	28
Berne	29
Courrendlin.....	30
Crans-Montana.....	31

Davos	32
Granges-Paccot.....	33
Interlaken	34
Locarno	35
Lugano	36
Lucerne	37
Mendrisio	38
Meyrin	39
Montreux.....	40
Neuchâtel	41
Pfäffikon	42
Schaffhouse	43
St. Gall.....	44
St. Moritz	45
Zurich.....	46

LISTE DES ABREVIATIONS

CFMJ	Commission fédérale des maisons de jeu
Comlot	Commission fédérale des loteries et paris
DFJP	Département fédéral de justice et police
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FSC	Fédération suisse des casinos
GAFI	Groupe d'Action Financière
GREF	<i>Gaming Regulators European Forum</i>
ICE	<i>International Casino Exhibition</i>
IFRS	<i>International Financial Reporting Standards</i>
LBA	Loi fédérale du 10 octobre 1997 concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier (loi sur le blanchiment d'argent, LBA ; RS 955.0)
LMJ	Loi fédérale du 18 décembre 1998 sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (loi sur les maisons de jeu, LMJ ; RS 935.52)
OAR Casinos	Organisme d'autorégulation des casinos suisses
OLMJ	Ordonnance du 24 septembre 2004 sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (ordonnance sur les maisons de jeu, OLMJ ; RS 935.521)
OBA-CFMJ	Ordonnance de la commission fédérale des maisons de jeu du 24 juin 2015 concernant les obligations de diligence des maisons de jeu en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (ordonnance de la CFMJ sur le blanchiment d'argent, OBA-CFMJ ; RS 955.021)
OFS	Office fédéral de la statistique
OJH	Ordonnance du DFJP du 24 septembre 2004 sur les systèmes de surveillance et les jeux de hasard (ordonnance sur les jeux de hasard, OJH ; RS 935.521.21)
PBJ	Produit brut des jeux
Secrétariat	Secrétariat de la commission fédérale des maisons de jeu
SEDC	Système électronique de décompte et de contrôle
TAF	Tribunal administratif fédéral
TF	Tribunal fédéral

La loi sur les maisons de jeu confie à la commission fédérale des maisons de jeu CFMJ la tâche de surveiller les casinos et de veiller au respect des dispositions légales. A cet effet, la commission dispose d'un secrétariat permanent. Dans le cadre de cette surveillance, celui-ci établit annuellement, depuis 2014, un rapport d'évaluation dans les domaines de l'exploitation des jeux, de la lutte contre le blanchiment d'argent et de la protection sociale. Ce rapport est rédigé sur la base de l'analyse des résultats des inspections menées.

La CFMJ se réjouit d'un résultat positif pour l'année 2016. En effet, les buts fixés par le législateur ont été généralement atteints et les risques liés à l'exploitation d'une maison de jeu réduits à la portion congrue. Les prescriptions réglant la garantie d'un jeu sûr et transparent, la lutte contre la criminalité et le blanchiment d'argent de même que la protection face aux conséquences socialement dommageables du jeu ont été globalement respectées de façon satisfaisante. Les rapports d'inspections contiennent bien entendu un certain nombre de propositions d'amélioration.

La lutte contre le jeu illégal occupe une place prépondérante dans les activités de la commission et du secrétariat. La CFMJ a jugé 239 cas pénaux durant l'année sous revue. Il s'agissait en règle générale d'infractions liées à l'installation de terminaux et d'automates sans certificat de conformité ou d'autorisation d'exploitation. Il a également été question d'organisation

et d'exploitation de jeux de hasard en dehors des maisons de jeu autorisées. Malgré la fréquence élevée des dénonciations, le nombre de cas non recensés est sans doute important.

En Suisse, la législation actuelle interdit l'exploitation de jeux de hasard en ligne. Or, l'offre illégale croissante de jeux en ligne, proposée par des fournisseurs basés à l'étranger, porte toujours davantage préjudice aux casinos suisses. A plusieurs reprises, la CFMJ a signalé qu'une base légale lui faisait défaut pour lutter à l'étranger contre cette offre illégale. Comme la loi n'offre aucun recours, elle ne peut également rien entreprendre contre la publicité diffusée en Suisse pour des jeux en ligne étrangers.

Durant l'exercice sous revue, la CFMJ a suivi les délibérations relatives à la nouvelle loi sur les jeux d'argent. Même si elles ne sont pas encore closes, le secrétariat et la commission travaillent déjà sur d'importantes questions en lien avec son exécution. L'offre en ligne est au cœur des réflexions.

Alors que le produit brut des jeux diminuait invariablement depuis quelques années, 2016 a vu cette tendance s'inverser. Vu la concurrence étrangère, légale comme illégale, ce résultat est tout à fait réjouissant.

Dr. H. Bürgi

Président

Hermann Bürgi Dr. iur., ancien conseiller aux États et ancien conseiller d'État, avocat, Thurgovie

Vice-président

Erwin Jutzet Avocat, conseiller d'État, directeur de la sécurité et de la justice du canton de Fribourg

Membres

Véronique Hermanjat Schulz Experte diplômée en tourisme, directrice pour la Suisse romande de l'École Internationale de Tourisme à Lausanne

Marianne Johanna Hilf Prof. Dr. iur., Université de Berne

Carla Speziali Dr. iur., avocate, Locarno

Hansjörg Znoj Prof. Dr. phil., Université de Berne

Direction du secrétariat

Jean-Marie Jordan Directeur

Ruedi Schneider Directeur suppléant, Chef de l'État-major – Impôts

Andrea Wolfer Cheffe de la division Enquêtes

Stephanie Boschung Cheffe de la section Surveillance des conditions de la concession

Jean-Jacques Carron Chef de la section Surveillance de l'exploitation des jeux

Nataschia Nussberger Cheffe du projet Jeux en ligne

Isabelle Kobel Cheffe des Services centraux

La commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) est composée de six membres, désignés par le Conseil fédéral. Les membres actuels ont été nommés à la fin de 2015 pour la période allant de 2016 à 2019. Elle s'est réunie à six reprises en 2016.

Le président et le directeur du secrétariat ont informé les membres, lors de ces rencontres, de l'évolution des affaires courantes. Ces séances ont aussi été l'occasion, pour la commission, de prononcer des décisions pénales et de qualification et de discuter de questions actuelles touchant à l'activité des casinos. La future loi sur les jeux d'argent et l'avancement de son examen au Parlement ont été un autre sujet récurrent abordé lors des réunions de la CFMJ.

Les membres de la commission ont aussi pris connaissance de la progression des travaux dans le cadre du projet chapeauté par la CFMJ concernant les jeux en ligne. Le secrétariat s'emploie actuellement à recueillir des informations sur cette thématique, également à l'étranger. L'analyse de ces données doit lui permettre d'élaborer, dans les meilleurs délais, une solution efficace et praticable pour mettre en œuvre la réglementation adoptée par le Parlement concernant les jeux d'argent en ligne. La protection contre les conséquences socialement dommageables du jeu en ligne et la fiscalité applicable à ces offres sont également des aspects essentiels de ce projet.

La commission a par ailleurs pris acte de la décision du Conseil fédéral de réviser l'art. 69 de l'ordonnance sur les maisons de jeu (OLMJ) afin de permettre aux casinos titulaires d'une concession de type B de suspendre pendant 270 jours au plus par an – contre 60 actuellement – l'exploitation des jeux de table. Les établissements soumettront leur demande à la CFMJ. Pour bénéficier de cette dérogation, le

casino doit être implanté dans une région dépendant d'une activité touristique saisonnière et il doit démontrer qu'il n'est pas en mesure d'obtenir un rendement approprié malgré une saine gestion. L'entrée en vigueur de la nouvelle disposition a été fixée au 1^{er} mars 2017.

Des procédures administratives ont été ouvertes à l'encontre de plusieurs établissements pour soupçon de violation de leurs obligations de diligence ou de non-respect des dispositions de la législation sur les maisons de jeu. Un cas concernait une violation des obligations de diligence en matière de protection sociale : un casino n'avait exclu que tardivement des jeux une personne qui, des années durant, avait fréquenté toutes les semaines l'établissement et perdu des sommes considérables. Pour financer ses habitudes de jeu, la personne avait détourné de l'argent sur son lieu de travail. L'affaire est en instance devant le Tribunal administratif fédéral (TAF).

Comme tous les ans, les membres de la commission ont examiné la situation économique des maisons de jeu. Ils ont constaté que le produit brut des jeux (PBJ) affiche une hausse de 1,1 % par rapport à 2015, effet également visible sur le montant des recettes reversées aux cantons d'implantation et à l'AVS/AI.

Trois fonctionnaires enquêteurs cantonaux ont par ailleurs été nommés pendant l'année écoulée : un pour les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Glaris, Grisons, Schaffhouse, Saint-Gall et Thurgovie, un autre pour le canton de Soleure et le dernier pour le canton de Neuchâtel. Le rôle de ces fonctionnaires enquêteurs est de prêter main-forte au secrétariat dans la conduite d'enquêtes pénales. Bâle et Zurich sont les deux seuls cantons avec lesquels il n'existe pour l'heure pas de convention pour une collaboration de ce type.

Le président et le directeur du secrétariat se sont entretenus, en 2016 également, avec plusieurs maisons de jeu. Ils ont privilégié pour leurs échanges les établissements qui se trouvent dans une situation économique délicate. La CFMJ et la Commission des loteries et paris (Comlot) ont discuté le 15 mars et le 18 octobre de questions communes concernant la future loi sur les maisons de jeu, comme la mise en œuvre de mesures de protection sociale, le blocage d'offres de jeu en ligne, la procédure de qualification des jeux (distinction entre jeux de hasard et jeux d'adresse) et la nouvelle Enquête suisse sur la santé, qui se déroulera en 2017.

Le président et le directeur du secrétariat ont aussi rencontré à deux reprises des représentants de la Fédération suisse des casinos (FSC) pour s'entretenir de la nouvelle loi sur les jeux d'argent et de sa concrétisation dans des ordonnances d'application. Le problème de l'exclusion des joueurs sur les plateformes Internet et l'opportunité d'autoriser les casinos à proposer également des paris sportifs et des jeux d'adresse ont été les principaux sujets de discussion. Les représentants de la branche ont souligné que le droit en vigueur n'offre pratiquement aucun levier pour agir contre la publicité pour des offres illégales de jeux en ligne.

RELATIONS AVEC DES ORGANISMES NATIONAUX

Les rencontres des fonctionnaires enquêteurs qui ont eu lieu en 2016 – en avril pour les enquêteurs alémaniques et tessinois, et en octobre pour leurs homologues romands – ont été l’occasion d’aborder la problématique de la collecte de preuves lors de perquisitions et d’informer les participants des dispositions pénales prévues dans le projet de loi sur les jeux d’argent pour lutter contre le jeu illégal.

En avril, le directeur et trois collaborateurs du secrétariat ont participé, avec Hansjörg Znoj, membre de la commission, à un séminaire de la Coalition pour la protection des joueurs consacré aux enjeux actuels et à venir concernant la réglementation du marché des jeux d’argent.

Le directeur du secrétariat a également pris part, en septembre 2016, à une réunion du Comité de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), au cours de laquelle il a pu exposer les problèmes spécifiques actuels liés à la poursuite des jeux de hasard illégaux et présenter les évolutions technologiques et les structures organisationnelles propres à ce type d’offres.

Au mois de septembre, la CFMJ a organisé une réunion avec les experts de la protection sociale qui ont, en 2015, pris une part active dans la formation et la formation continue du personnel des maisons de jeu suisses. La CFMJ a discuté avec ces experts de la question de la protection sociale des joueurs dans la nouvelle loi sur les jeux d’argent.

Dans l’intervention qu’il a faite le 27 octobre 2016 à l’occasion de l’Académie des dépendances, qui s’est déroulée au Monte Ve-

rità et avait pour thématique « Vers une nouvelle politique des addictions », le directeur du secrétariat a notamment expliqué qu’avec la nouvelle loi sur les jeux d’argent, les cantons seront investis d’une responsabilité générale de prévention du jeu excessif.

Le directeur du secrétariat a poursuivi son travail d’information lors de la séance du 29 novembre 2016 de la commission fédérale pour les questions liées aux addictions (CFLA) : les participants ont pu se faire une idée précise des réglementations en vigueur et des normes prévues en matière de protection sociale dans les casinos.

La CFMJ a invité les participants à la rencontre des réviseurs du 4 octobre 2016 et à la réunion du 16 novembre 2016 des responsables des programmes de mesures de protection sociale dans les maisons de jeu à lui communiquer leurs attentes et leurs besoins en vue de la préparation des ordonnances de mise en œuvre de la loi sur les jeux d’argent.

La CFMJ a participé en 2016 à plusieurs séances de coordination des autorités suisses de lutte contre le blanchiment d’argent, de même qu’à la rencontre annuelle organisée par la FINMA à l’intention des organismes d’autorégulation.

Les cas de fraude ont été au cœur des échanges avec les responsables de la surveillance vidéo et de la sécurité dans les établissements lors de la rencontre qui s’est tenue le 29 novembre 2016. Là aussi, les participants ont été priés de faire part de leurs souhaits à la commission concernant les futures ordonnances sur les jeux d’argent.

Le directeur et cinq collaborateurs du secrétariat se sont rendus, le 4 février 2016, à l'*International Casino Exhibition* (ICE), le salon international dédié aux jeux de hasard qui se tient tous les ans à Londres. Ils ont pu s'y entretenir de divers sujets avec des représentants de laboratoires, de fabricants de machines à sous et de producteurs de matériel pour jeux de table. Les membres du secrétariat ont observé une forte présence de fournisseurs de solutions destinées aux jeux en ligne.

Les 1^{er} et 2 juin 2016, le directeur du secrétariat a pris part à la conférence annuelle du forum des autorités européennes de surveillance, le GREF (*Gaming Regulators European Forum*), à Malte. Les discussions ont porté en particulier sur les risques liés aux jeux de hasard et aux loteries et sur la difficulté d'établir une distinction entre les jeux dits sociaux (*social gaming*) et les jeux d'argent.

L'Autorité française de régulation des jeux en ligne (ARJEL) a organisé, en juin 2016, une conférence intitulée « La régulation et l'offre illégale : pour une lutte à armes égales ». Dans son exposé sur les offres illégales et le blocage des flux financiers, le directeur du secrétariat a présenté le système de blocage des pages non autorisées prévu par le Conseil fédéral dans le projet de loi sur les jeux d'argent. Le dispositif de la nouvelle loi ne prévoit toutefois pas le blocage des flux financiers.

La conférence de l'IAGR, l'Association internationale des régulateurs, qui s'est tenue à Sydney en novembre 2016 et à laquelle a assisté le directeur du secrétariat, était placée sous le signe des développements technologiques dans le secteur des jeux, notamment des jeux virtuels.

Enfin, le directeur et deux collaborateurs du secrétariat se sont rendus à Paris en novembre 2016 pour participer à l'atelier « Régulation et addiction : les stratégies, les enjeux, les perspectives ». Organisée par l'ARJEL à l'attention des autorités de surveillance et des exploitants de jeux, cette manifestation a permis notamment de présenter les modèles en vigueur en France, en Espagne et en Belgique pour protéger les joueurs.

Le 12 décembre 2016, la CFMJ a reçu une délégation du Liechtenstein désireuse de s'informer sur la stratégie de surveillance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

SURVEILLANCE

Durant l'année 2016, les collaborateurs du secrétariat ont examiné dans chaque maison de jeu la mise en œuvre du programme de mesures sociales, la gestion, la lutte contre le blanchiment d'argent, l'exploitation des jeux, la vidéosurveillance et le matériel de jeu. Conformément aux buts opérationnels fixés, sept maisons de jeu ont également fait l'objet d'un examen approfondi des flux financiers. Ces inspections ont permis au secrétariat d'analyser les

systèmes de contrôle interne et les procédures mises en place et de vérifier ainsi, notamment sur la base d'entretiens et de sondages appropriés, si les maisons de jeu remplissaient les prescriptions légales auxquelles elles sont soumises. Lorsque la situation l'exigeait, des remarques ont dû être formulées, les mesures correctives ont été signalées directement sur place ou ordonnées ultérieurement par écrit.

EXPLOITATION DES JEUX

En 2016, les maisons de jeu ont manifesté la volonté de diversifier leur offre de jeu et de la rendre plus attractive. La commission a ainsi été amenée à se prononcer sur différentes variantes de jeu de table :

- le « Big Shot », en tant que variante du jeu « Sic Bo »,
- le « Jassino », en tant que variante du « Casino Stud Poker »,
- le « Dice Ball », en tant que variante du « Craps », et
- le « High Card Flash », en tant que variante du « Casino Stud Poker ».

Avant de se prononcer, la commission a examiné les caractéristiques principales des différents jeux proposés, les a comparées à celles du jeu de base et a évalué leur compatibilité avec les prescriptions actuellement en vigueur. Amenée également à se prononcer sur un nombre important de demandes des casinos, la CFMJ a rendu au total 319 décisions, dont 249 concernaient des modifications de l'offre de jeux. Ces dernières ont augmenté de 7 % par rapport à l'année précédente. De nombreux changements au niveau de l'offre des appareils à sous servant aux jeux de hasard ont également été approuvés :

- une variante de Stud Poker appelée « Ultimate Texas Hold'em Poker » couplée à un jackpot progressif dans de nouveaux casinos,
- un « Black Jack » couplé à un jackpot progressif,
- un « Black Jack » couplé à différents jeux de bonus,
- une roulette qui permet au joueur de miser à partir du terminal d'un appareil à sous,
- la mise en place de tournois d'appareils à sous servant aux jeux de hasard.

Selon l'art. 8, al. 1, LMJ, les maisons de jeu au bénéfice d'une concession A peuvent établir une connexion entre elles afin d'exploiter des jackpots. Le 21 mars 2003 déjà, les casinos de Baden, Berne et Lucerne se sont unis pour proposer à leurs clients des appareils connectés à un jackpot commun nommé « Swiss Jackpot ». Dès leur ouverture, Bâle (30 octobre 2003), Saint-Gall (28 novembre 2003) et Zurich (30 octobre 2012) ont également proposé à leurs clients des appareils connectés à ce jackpot. En 2015, le casino de Lugano a déposé une demande en vue d'offrir à ses clients des appareils connectés au Swiss Jackpot. Après avoir examiné le dossier et procédé aux contrôles techniques nécessaires, la CFMJ a délivré une

autorisation d'exploitation de ces appareils le 10 décembre 2015. Toutefois, conformément au règlement d'exploitation de ce système de jackpot, le casino devait attendre son déclenchement avant de pouvoir commencer effectivement l'exploitation des appareils qui y sont connectés. Le 18 septembre 2016, un joueur du casino de Zurich a déclenché le Swiss Jackpot et obtenu un gain record de 7 560 857 francs. Dès le jour suivant, soit le 19 septembre 2016, le casino de Lugano a offert également à ses joueurs la possibilité de participer au Swiss Jackpot. Ainsi, depuis cette date, sept maisons de jeu au bénéfice d'une concession A – Baden, Bâle, Berne, Lugano, Lucerne, Saint-Gall et Zurich – exploitent conjointement le Swiss Jackpot.

Compte tenu de l'augmentation constante du nombre et de l'ampleur des modifications de l'offre de jeu effectuées dans les casinos, le secrétariat de la CFMJ a adapté à partir du 1^{er} juillet 2016 les modalités des contrôles subséquents à ces modifications afin d'optimiser l'utilisation de ses ressources par rapport à cette nouvelle situation. Depuis cette date, les contrôles sont moins fréquents mais plus approfondis. Ainsi les collaborateurs du secrétariat ont procédé à 59 contrôles durant l'année sous revue pour vérifier si les changements respectaient les exigences légales et offraient la

garantie d'une exploitation sûre et transparente des jeux.

La mise en place de nouveaux jeux occasionne souvent de nouveaux risques en matière de tricherie et de malversation. Confronté à différents cas de tricherie détectés par les casinos, le secrétariat a organisé une rencontre en automne avec les responsables de la surveillance des casinos afin de partager leurs expériences. Cette rencontre a permis de récolter des informations sur les problèmes existants en matière de surveillance dans la législation actuelle afin de disposer de tous les éléments utiles à la rédaction des ordonnances relatives à la nouvelle loi sur les jeux d'argent. Les maisons de jeu ont pu échanger des informations concernant des cas concrets de fraude ou de tricherie et ainsi prévenir ou détecter plus précocement de tels cas à l'avenir.

Suite à divers incidents survenus au sein d'une maison de jeu dans la gestion de ses tables de jeu, la CFMJ a ouvert une procédure pour clarifier si celle-ci était toujours à même d'offrir une exploitation sûre et transparente des jeux. Les investigations ont fait apparaître un certain nombre de lacunes. La maison de jeu devrait pouvoir éviter de tels incidents à l'avenir grâce à la mise en place de mesures appropriées.

PROTECTION SOCIALE

La loi exige des maisons de jeu suisses qu'elles se dotent d'un système efficace de protection contre la dépendance au jeu, de manière à prévenir les conséquences socialement dommageables du jeu (art. 2 LMJ). Les maisons de jeu doivent exclure des jeux les personnes dont elles savent ou devraient présumer qu'elles sont insolvables, ne remplissent pas leurs obligations financières, ou qu'elles engagent des mises sans rapport avec leur revenu et leur fortune (art. 22 LMJ). Cette exclusion est valable au niveau national et seule la maison de jeu qui

l'a prononcée a le pouvoir de la lever. Pour remplir ces obligations, les maisons de jeu établissent un programme de mesures de protection sociale, dans lequel elles définissent notamment les procédures prévues pour permettre l'identification précoce des personnes susceptibles de devenir dépendantes au jeu et pour les exclure. Toutes les modifications apportées par les maisons de jeu à leur programme de mesures sociales sont communiquées à la commission, qui peut les interdire si nécessaire. La mise en œuvre de ces disposi-

tions est contrôlée dans le cadre des inspections menées par le secrétariat dans chaque maison de jeu. Les résultats des inspections réalisées en 2016 ont été globalement positifs. Les maisons de jeu ont également l'obligation de transmettre un rapport annuel sur la mise en œuvre des mesures de protection sociale durant l'année écoulée. La CFMJ a apporté en 2015 des modifications au modèle de rapport annuel pour le domaine de la protection sociale. En 2016, les maisons de jeu ont pour la première fois transmis à la CFMJ des rapports annuels réalisés sur la base de ce nouveau modèle.

Afin de discuter des résultats de l'évaluation des rapports annuels et des inspections, les

responsables des programmes de mesures sociales des maisons de jeu ont été conviés à Berne au mois de novembre pour un échange d'expériences. Cette rencontre a également été l'occasion de parler de la future loi sur les jeux d'argent et des améliorations à apporter au nouveau modèle de rapport annuel.

Par ailleurs, la CFMJ a clos une procédure d'examen particulier ouverte en 2015. Cet examen particulier a mis en lumière plusieurs dysfonctionnements mineurs ne justifiant pas une sanction mais nécessitant une révision importante du dispositif de protection sociale. La maison de jeu concernée présentera en 2017 son programme de protection sociale révisé à la CFMJ.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Suite à l'adoption en 2015 de la loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du GAFI, révisées en 2012, la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) ainsi que l'ordonnance de la CFMJ sur le blanchiment d'argent (OBA-CFMJ) ont été révisées. Les obligations de diligence des maisons de jeu découlant de la LBA ont par conséquent subi de légères modifications depuis le 1^{er} janvier 2016, date de l'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance révisées. Les maisons de jeu ont adapté leurs directives internes en conséquence.

En 2016, le secrétariat a mené des inspections portant sur le respect des obligations de diligence prévues dans la LBA dans les 21 maisons de jeu. Ces inspections ont donné lieu à quelques remarques, concernant notamment l'enregistrement des transactions de change. Les maisons de jeu concernées par ces remarques ont pris les mesures nécessaires dans les délais impartis par la CFMJ.

FINANCES ET ORGANISATION INTERNE

La CFMJ a analysé les rapports explicatifs de toutes les maisons de jeu, qui lui ont été remis au 30 avril 2016. Elle a examiné en détail les informations comptables ainsi que les remarques des réviseurs, et elle a comparé les chiffres-clefs entre les différentes maisons de jeu. Elle a également clarifié auprès des réviseurs ses attentes sur deux points, en vue du rapport explicatif 2017.

Suite à l'analyse des rapports explicatifs, la CFMJ a convié cinq réviseurs à une séance indi-

viduelle dans ses locaux, afin d'éclaircir certains points. Lors de ces échanges, la CFMJ a précisé ses attentes envers les réviseurs pour les prochaines années. Elle a également recueilli l'avis des réviseurs sur la situation des maisons de jeu concernées et sur le système actuel de révision dans les maisons de jeu.

La CFMJ a organisé en octobre 2016 une réunion pour permettre aux réviseurs de partager leurs expériences. Cette rencontre a permis un

dialogue entre la CFMJ et les réviseurs sur les modalités de leur collaboration dans le cadre de la nouvelle loi sur les jeux d'argent.

En 2016, la CFMJ a approuvé la modification des statuts et du règlement d'organisation d'une maison de jeu ainsi que la modification des statuts d'un autre établissement. Elle a également approuvé des changements au niveau du Conseil d'administration dans sept casinos et des changements de réviseur dans cinq autres. Il n'y a eu en 2016 aucun changement parmi les actionnaires de premier niveau des maisons de jeu, ni dans leur capital-actions. De même, le personnel dirigeant est resté stable pendant l'année sous revue.

La CFMJ a suivi de plus près la rentabilité de deux maisons de jeu qui sont dans une situation précaire depuis plusieurs années, afin de

s'assurer que celles-ci sont économiquement viables et qu'elles disposent des fonds propres minimum nécessaires pour poursuivre leur activité.

Il ressort de l'analyse des données financières relatives à l'exercice 2016 que le PBJ a légèrement augmenté par rapport à l'année 2015 (+1,1 %). La part moyenne des fonds propres s'est établie à 59 %. La rentabilité moyenne des fonds propres est passée de 16,7 % (2015) à 21,2 % (2016). Le montant total des dividendes distribués en 2016 s'est élevé à 66 millions de francs (82 millions l'année précédente).

PRODUIT BRUT DES JEUX ET IMPÔT

En 2016, les casinos ont généré un PBJ de 689,7 millions de francs (cf. tableau récapitulatif à la fin du présent chapitre), soit 7,5 millions de plus que l'année précédente (2015 : 682,2 millions de francs ; + 1,1 %).

Le PBJ est généré en premier lieu par les machines à sous, qui ont rapporté à elles seules 556,6 millions de francs (80,7 % du PBJ total), soit une augmentation de 0,8 million par rapport à 2015 (+ 0,1 %). La part des jeux de table s'est élevée quant à elle à 133,1 millions (19,3 % du PBJ total) et a augmenté de 6,8 millions par rapport à l'exercice précédent (+ 5,4 %). Les maisons de jeu ont versé un impôt d'un montant total de 323,3 millions, ce qui représente une augmentation des recettes fiscales de 3,2 millions par rapport à l'exercice précédent (+ 1 %). Sur ce montant, 275,9 millions ont été attribués au fonds de compensation de l'AVS (+ 1,05 %) et 47,3 millions ont été versés aux cantons d'implantation des maisons de jeu de type B (+ 0,6 %). Le taux d'imposition moyen s'est élevé à 46,87 % (49,67 % pour les établissements au bénéfice d'une concession A et 42,69 % pour les établissements au bénéfice d'une concession B). Pendant l'année sous revue, les recettes d'impôt sur le jeu inscrites au compte d'État se sont élevées à 274 millions, alors que 285 millions ont été versés au fond de compensation de l'AVS (recettes de 2014)¹. Les recettes issues de l'impôt sur les maisons de

jeu sont versées au fonds de compensation de l'AVS deux ans plus tard.

ALLÈGEMENTS FISCAUX

Le Conseil fédéral peut réduire d'un quart au plus le taux de l'impôt pour les casinos de type B, pour autant que les bénéficiaires de la maison de jeu soient investis pour l'essentiel dans des projets d'intérêt général pour la région, en particulier en vue d'encourager des activités culturelles, ou dans des projets d'utilité publique (art. 42, al. 1, LMJ). Au cours de l'année sous revue, deux maisons de jeu ont demandé à bénéficier d'un tel allègement. Les contributions déclarées s'élèvent à 6,6 millions de francs et correspondent à une réduction d'impôt de 2 505 780 francs au total.

¹ Les montants relatifs à l'impôt sur les maisons de jeu inscrits au compte d'État diffèrent des valeurs figurant dans le tableau ci-après. Cette différence tient principalement au fait que la période de référence n'est pas la même pour le rapport annuel et pour le compte d'État. En effet, dans ce dernier, ce sont les recettes réalisées durant la période com-

prise entre le mois d'octobre et le mois de septembre (soit le dernier trimestre de l'exercice précédent et les trois premiers trimestres de l'exercice sous revue) qui sont prises en compte alors que dans le tableau de ce chapitre, l'année civile est déterminante.

Maisons de jeu

2016

2015

	2016	2015				2015				
	PBJ	Taux	Impôt sur les maisons de jeu	Confédération	Cantons	PBJ	Taux	Impôt sur les maisons de jeu	Confédération	Cantons
	CHF	%	CHF	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	CHF
Baden	59'576'862	50.52%	30'099'960	30'099'960	0	61'781'563	51.06%	31'545'832	31'545'832	0
Bâle	59'024'782	50.39%	29'741'108	29'741'108	0	60'080'593	50.64%	30'427'789	30'427'789	0
Berne	49'994'237	48.20%	24'096'542	24'096'542	0	49'509'468	48.08%	23'805'681	23'805'681	0
Lugano	34'151'715	44.45%	15'179'650	15'179'650	0	33'615'090	44.32%	14'899'847	14'899'847	0
Lucerne	35'969'105	44.87%	16'138'626	16'138'626	0	35'959'100	44.87%	16'133'323	16'133'323	0
Montreux	74'104'924	54.08%	40'076'070	40'076'070	0	72'634'863	53.72%	39'018'927	39'018'927	0
Saint-Gall	32'424'648	44.05%	14'283'694	14'283'694	0	31'359'336	43.81%	13'738'261	13'738'261	0
Zurich	67'437'297	52.44%	35'366'735	35'366'735	0	63'907'912	51.58%	32'963'301	32'963'301	0
Total A	412'683'571	49.67%	204'982'386	204'982'386	0	408'847'926	49.54%	202'532'961	202'532'961	0
Bad Ragaz	22'191'216	41.81%	9'278'915	5'567'349	3'711'566	21'068'014	41.59%	8'761'286	5'256'772	3'504'515
Courrendlin	14'135'655	40.38%	5'707'654	3'424'592	2'283'061	14'834'295	40.48%	6'004'575	3'602'745	2'401'830
Crans-Montana	14'473'871	26.95%	3'900'930	2'340'558	1'560'372	14'791'098	24.68%	3'650'874	2'190'524	1'460'350
Davos	2'151'150	26.67%	573'640	344'184	229'456	1'993'650	26.67%	531'640	318'984	212'656
Granges-Paccot	19'306'755	39.18%	7'564'888	4'538'933	3'025'955	19'605'843	39.24%	7'692'748	4'615'649	3'077'099
Interlaken	11'462'483	40.08%	4'594'618	2'756'771	1'837'847	10'882'191	40.04%	4'357'288	2'614'373	1'742'915
Locarno	20'250'667	41.43%	8'389'053	5'033'432	3'355'621	21'415'044	41.66%	8'920'920	5'352'552	3'568'368
Mendrisio	50'927'557	48.42%	24'661'172	14'796'703	9'864'469	48'275'790	47.79%	23'069'095	13'841'457	9'227'638
Meyrin	58'548'044	46.67%	27'325'861	16'395'516	10'930'344	56'749'319	49.83%	28'280'818	16'968'491	11'312'327
Neuchâtel	23'558'138	42.10%	9'917'325	5'950'395	3'966'930	22'139'188	41.80%	9'254'723	5'552'834	3'701'889
Pfäffikon	26'279'493	42.68%	11'215'554	6'729'333	4'486'222	27'190'346	42.88%	11'658'270	6'994'962	4'663'308
Schaffhouse	10'979'823	40.04%	4'396'828	2'638'097	1'758'731	11'527'145	40.09%	4'621'129	2'772'678	1'848'452
Saint-Moritz	2'781'520	26.67%	741'739	445'043	296'695	2'841'101	26.67%	757'627	454'576	303'051
Total B	277'046'370	42.69%	118'268'176	70'960'906	47'307'271	273'313'025	43.01%	117'560'992	70'536'595	47'024'397
Total A+B	689'729'941	46.87%	323'250'562	275'943'292	47'307'271	682'160'952	46.92%	320'093'953	273'069'556	47'024'397

RESSOURCES

PERSONNEL

Au 31 décembre 2016, la CFMJ employait 39 personnes (pour un équivalent de 36,20 postes à temps plein). À la fin de 2015, l'effectif était de 38 personnes pour un équivalent de 34,7 postes à temps plein.

La proportion de collaborateurs francophones a reculé pendant l'année sous revue et se situe à 25,69 % au 31 décembre (contre 27,16 % un an plus tôt). La part des effectifs de langue ita-

lienne a elle aussi légèrement diminué et s'établit à 10,22 % (11,5 % l'année précédente). Le pourcentage de collaborateurs germanophones (64,09 %) est quant à lui légèrement supérieur à celui de 2015 (61,34 %).

En ce qui concerne la représentation des sexes, les hommes, avec 43,92 % (44,41 % en 2015) restent minoritaires à la CFMJ (56,08 % de femmes au 31 décembre 2016, 55,59 % un an plus tôt).

FINANCES

Charges

Les charges de la CFMJ se sont élevées à 10,22 millions de francs en 2016. Sur cette somme, 6,18 millions correspondent aux charges de personnel (y compris les honoraires versés aux membres de la commission). Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont totalisé 4,04 millions de francs, dont 1,3 million correspond aux frais administratifs, 0,44 million a été affecté à l'informatique et 0,32 million a été reversé aux cantons à titre d'indemnités pour les prestations réalisées. En outre, sur ce total, 1,7 million correspond aux pertes sur débiteurs provenant du règlement d'infractions pénales. La commission n'a aucune influence sur l'évolution du nombre et la nature des infractions, pas plus que sur la solvabilité de leurs auteurs.

Revenus

Les revenus de la CFMJ ont atteint 10,25 millions de francs en 2016. Ils proviennent pour l'essentiel de la taxe de surveillance, qui a totalisé 3,93 millions. L'indemnisation des coûts pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu a rapporté 1,53 million, tandis que les

Ventilées par catégories de financement, les charges se répartissent comme suit : les charges avec incidences financières correspondant à des prestations externes de la Confédération se montent à 8,06 millions de francs, tandis que l'imputation interne de prestations (location de locaux, informatique et salaires du personnel du Centre de prestations Finances et du Centre spécialisé Personnel) s'élève à 1,44 million. Le solde, soit 0,72 million, correspond à des charges sans incidences financières, comme des adaptations de provisions ou des amortissements du patrimoine administratif.

émoluments administratifs liés aux procédures pénales et administratives ont rapporté 1,35 million. Enfin, les amendes, les sanctions administratives et les valeurs patrimoniales confisquées ont permis de dégager des revenus de l'ordre de 3,44 millions.

Les charges et les revenus 2016 de la CFMJ se répartissent comme suit :

Charges	2016
Membres de la commission	182'471
Personnel du secrétariat	5'995'081
Frais administratifs	1'267'262
Informatique	442'883
Mandats à des experts externes	94'144
Indemnités aux cantons	322'869
Pertes sur débiteurs	1'704'814
Amortissements	213'624
Total	10'223'148

Revenus	2016
Taxes et émoluments	
Taxe de surveillance	3'926'234
Indemnité pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu	1'526'518
Procédures administratives (émoluments casinos)	453'575
Procédures administratives (émoluments délimitation)	140'331
Émoluments issus de procédures pénales (frais de procédure)	764'699
Sous-total	6'811'357
Revenus divers	
Sanctions administratives	0
Amendes	1'794'942
Créances compensatrices	1'353'073
Valeurs patrimoniales confisquées	213'348
Revenus divers	75'544
Sous-total	3'436'906
Total	10'248'263

Impôt sur les maisons de jeu	2016
Charges de transfert en faveur de l'AVS (recettes 2014/2013)	285'326'966
Revenus fiscaux	273'646'598

QUALIFICATION DES JEUX

La commission a traité, en 2016, des demandes de qualification pour des machines à sous offrant des jeux d'adresse. Les requêtes concernaient soit de nouveaux appareils proposant plusieurs jeux, soit des appareils précédemment qualifiés dans lesquels un jeu avait été ajouté. Pendant l'année sous revue, la CFMJ a mené à terme huit procédures, concluant dans le sens des requérants à la qualité de jeu d'adresse des appareils. La qualification de ces jeux, étape indispensable à leur mise en exploitation, se révèle toujours plus complexe. La commission a de nouveau pu compter sur le concours d'une haute école pour l'aider dans cette tâche. Le spécialiste mandaté par cette dernière a toujours été en mesure de répondre dans un délai approprié aux questions spécifiques qui se posaient.

Plusieurs rencontres ont eu lieu pendant le dernier trimestre de 2016 avec des représentants de la Comlot au sujet de la future loi sur les jeux d'argent. Ces réunions avaient pour but de présenter les principaux éléments de la procédure de qualification actuellement en vigueur.

Comme les années précédentes, la CFMJ a identifié, dans le cadre de procédures pénales, des appareils à sous qui étaient exploités en dehors des maisons de jeu sans avoir été préalablement présentés pour qualification. Des procédures de qualification d'office ont dû être ouvertes dans huit cas. Pendant l'année sous revue, la commission a examiné des appareils offrant 27 jeux au total et rendu, à cet égard, huit décisions concluant au caractère de jeux de hasard des jeux proposés et qualifiant les machines à sous comme servant aux jeux de hasard. L'exploitation de ces appareils et des jeux qu'ils contiennent en dehors d'une maison de jeu titulaire d'une concession est dès lors interdite. Deux parties ont formé un recours contre la décision de qualification. Au 31 décembre 2016, le Tribunal administratif fédéral (TAF) n'avait pas encore prononcé de jugement.

Le traitement des procédures datant d'années antérieures encore en suspens a constitué, à l'instar de 2015, l'essentiel de l'activité de poursuite pénale. Pour mémoire, un grand nombre de procédures pénales avaient dû être suspendues suite à un changement de jurisprudence du Tribunal fédéral (TF) intervenu en 2012 : le TF avait alors conclu que, pour qu'une condamnation pénale puisse être prononcée, chaque appareil devait avoir été préalablement et définitivement qualifié comme servant aux jeux de hasard à l'issue d'une procédure administrative spécifique (voir les rapports annuels des années précédentes). Faute d'une qualification juridiquement valable, la CFMJ n'avait pas pu juger pénalement les affaires concernées. Leur examen n'a pu reprendre qu'en 2015, une fois les jeux les plus importants qualifiés, et il s'est poursuivi pendant l'année sous revue. La commission a traité la plupart des dossiers remontant à 2014 et aux années antérieures. Deux tiers des auteurs étaient des étrangers de 26 nationalités différentes. L'écrasante majorité des auteurs, soit 92 %, sont des hommes. Pour ce qui est de la répartition géographique des cas au cours des cinq dernières années, il apparaît que 65 % des affaires concernent quatre cantons : 38 % Zurich, 12 % Soleure, 8 % Argovie et 7 % Berne.

Pour traiter ces affaires en suspens, les fonctionnaires enquêteurs du secrétariat ont été secondés par deux juristes stagiaires, spécialement engagés à cette fin pour une durée d'un an.

Le durcissement de pratique en matière d'amendes opéré en 2015 a pleinement déployé ses effets en 2016. Alors que le montant total des sanctions prononcées en 2015 s'est élevé à 274 500 francs, la CFMJ a infligé pendant l'année sous revue des amendes pour un montant total de 1 794 942 francs. La somme

des créances compensatrices (créances en faveur de la Confédération, dues lorsqu'il était impossible, durant l'enquête pénale, de confisquer les gains illégaux), a elle aussi considérablement augmenté, passant de 157 561 francs en 2015 à 1 353 073 francs en 2016. En conséquence, les pertes sur débiteurs ont augmenté dans des proportions similaires.

Le secrétariat a aussi traité, en sa qualité d'organe d'enquête, les dénonciations faites pendant l'année sous revue et ouvert 162 nouvelles procédures pénales.

Les progrès technologiques et la baisse considérable du prix des appareils à sous ont induit une accélération de la diffusion des jeux de hasard illégaux encore plus marquée qu'en 2015. Les procédures sont non seulement plus nombreuses, mais aussi toujours plus complexes. En effet, par le passé, les plateformes de jeu incriminées proposaient soit des jeux de hasard illégaux au sens de la loi sur les maisons de jeu, soit des paris illégaux au sens de la loi sur les loteries.

Les enquêtes menées en 2016 ont concerné un certain nombre de plateformes dites mixtes, qui proposaient ces deux types de jeux. Comme la mise en œuvre de la loi sur les loteries relève d'une compétence cantonale, la poursuite de ces formes d'offres de jeux de hasard nécessite une collaboration encore étroite avec les cantons. Ce constat ne fait que confirmer l'importance des échanges et de la collaboration avec les fonctionnaires enquêteurs mis à la disposition de la CFMJ par les cantons. La commission peut compter sur leur soutien dès lors qu'un accord de coopération a pu être conclu avec le canton dont ils relèvent. Le but prioritaire de cette collaboration vise en première ligne la poursuite des jeux de hasard automatiques illégaux.

Dans certaines situations et compte tenu de la vitesse fulgurante avec laquelle se développent les jeux de hasard électroniques illégaux, la perquisition est bien souvent la seule mesure utile offerte par le droit en vigueur pour recueillir des preuves. Malgré une préparation minutieuse et une solide expérience, chaque perquisition constitue un défi en soi, car les fonctionnaires enquêteurs sont régulièrement confrontés à de nouvelles questions juridiques et pratiques qui doivent être tranchées sur place. Pour mettre les preuves en sûreté, la CFMJ bénéficie de l'aide compétente des services de police cantonaux. Dans cette perspective, elle a organisé, comme par le passé des sessions de formation dans les cantons, dans le cadre aussi bien de l'instruction des aspirants policiers que des cours de perfectionnement destinés aux cadres et au personnel sur le terrain.

La commission a par ailleurs porté une attention particulière à la publicité pour des offres de jeu de hasard en ligne illégales en Suisse. Un nombre croissant de dénonciations ont visé en 2016 des entreprises suisses, par exemple des sociétés de télévision, qui diffusaient ce type de publicité. De manière générale, il n'est malheureusement pas possible de poursuivre les auteurs des publicités en question dans le cadre d'une procédure pénale administrative : les exploitants des jeux de hasard concernés disposent le plus souvent d'une autorisation en bonne et due forme à l'étranger, siège de leur activité, si bien que le critère de la double punissabilité – impératif pour permettre la poursuite pénale – n'est pas rempli.

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES DES MAISONS DE JEU

Les tableaux suivants contiennent une sélection de données financières et de chiffres-clés extraits des comptes annuels des maisons de jeu et des rapports explicatifs établis par les réviseurs selon l'art. 76 OLMJ. Les organigrammes structurels simplifiés présentent la situation au 31.12.2016.

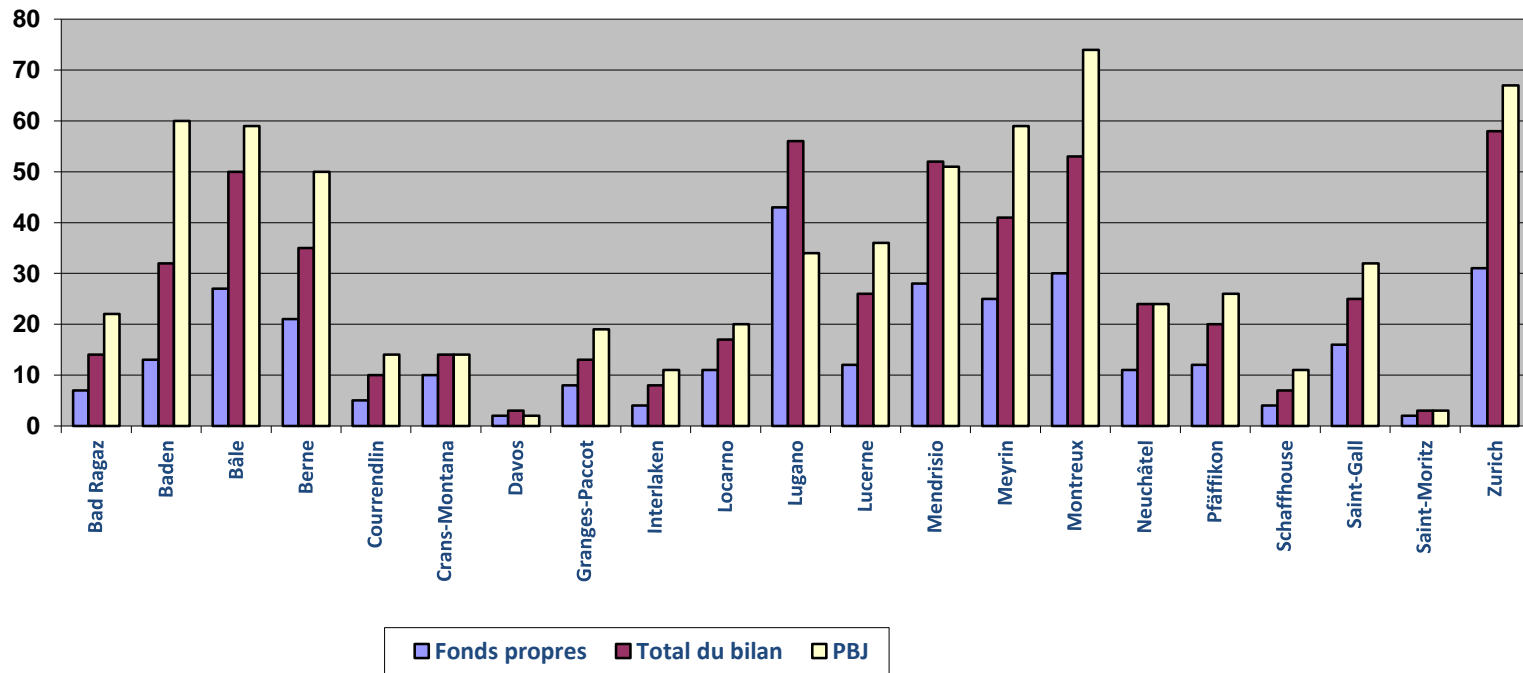
Conformément à l'art. 74 OLMJ, les comptes annuels des maisons de jeu ont été dressés selon les normes IFRS² (International Financial Reporting Standards).

<i>Bilan</i>	<i>2016 (CHF)</i>	<i>2015 (CHF)</i>	<i>Δ</i>
Actif circulant	307'738'640	285'087'989	7.95%
Actif immobilisé	252'875'424	273'488'979	-7.54%
Fonds étrangers à court terme	159'388'634	160'863'007	-0.92%
Fonds étrangers à long terme	79'277'140	83'688'699	-5.27%
Fonds propres	321'951'293	314'029'260	2.52%
Total du bilan	560'617'067	558'580'966	0.36%
<i>Compte de résultats</i>			
Produit brut des jeux	689'707'432	681'246'318	1.24%
Tronc	29'073'528	30'423'666	-4.44%
Autres produits	47'227'813	47'127'879	0.21%
Impôt sur les maisons de jeu	-323'616'553	-319'599'682	1.26%
Charges de personnel	-183'801'304	-185'756'504	-1.05%
Charges d'exploitation	-135'611'406	-138'430'681	-2.04%
Amortissements	-36'809'272	-39'423'851	-6.63%
Résultat financier	4'457'611	4'437'832	0.45%
Autres charges et produits	219'351	-235'139	-193.29%
Impôt sur le résultat	-19'588'456	-17'277'287	13.38%
Bénéfices annuels	71'258'744	62'510'551	13.99%
Personnel (équivalent temps plein)	1'995	1'981	0.70%

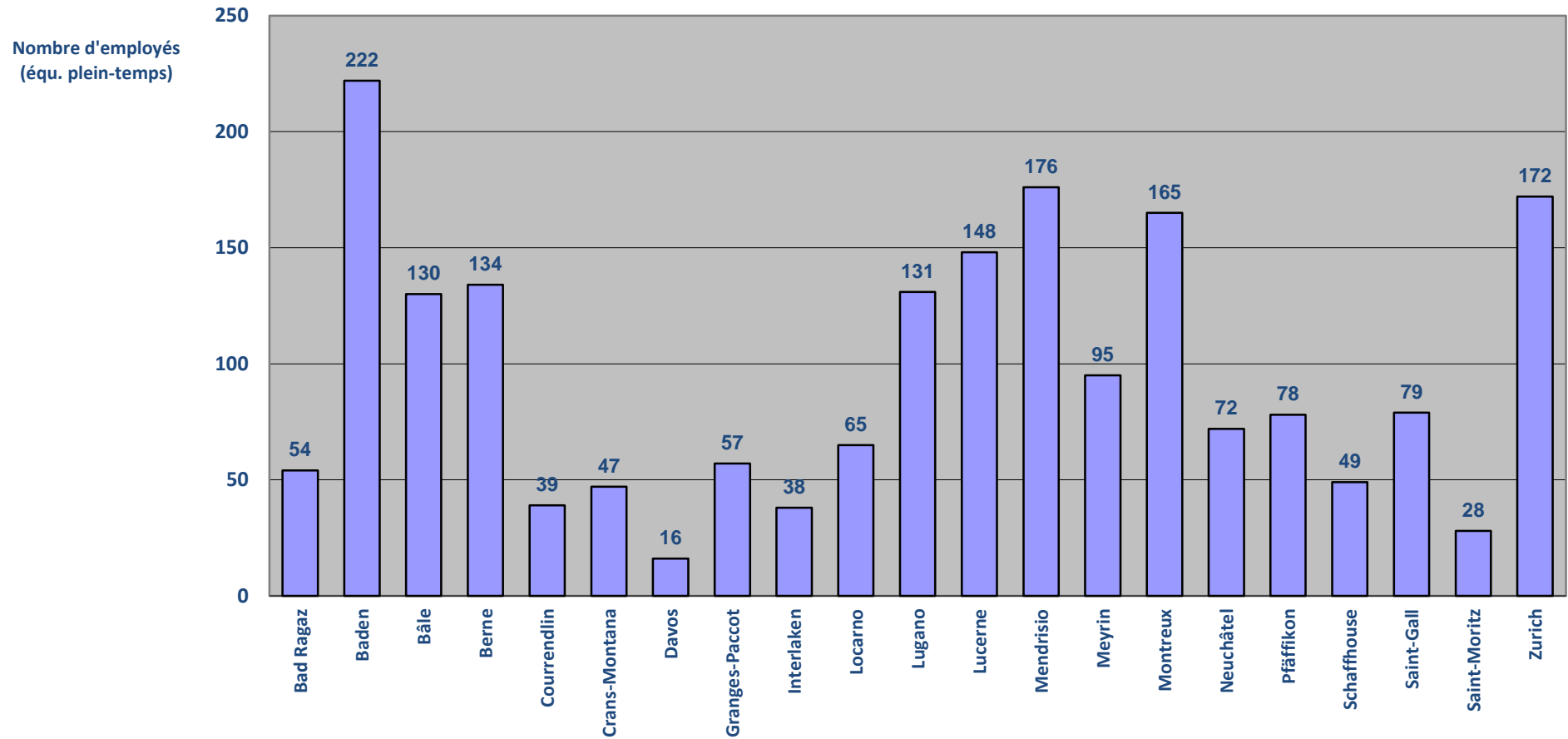
² Pour cette raison, de minimes différences peuvent être constatées au regard des données figurant dans le chapitre Impôt sur les maisons de jeu.

FONDS PROPRES, TOTAL DU BILAN, PRODUIT BRUT DES JEUX AU 31.12.2016

CHF (millions)



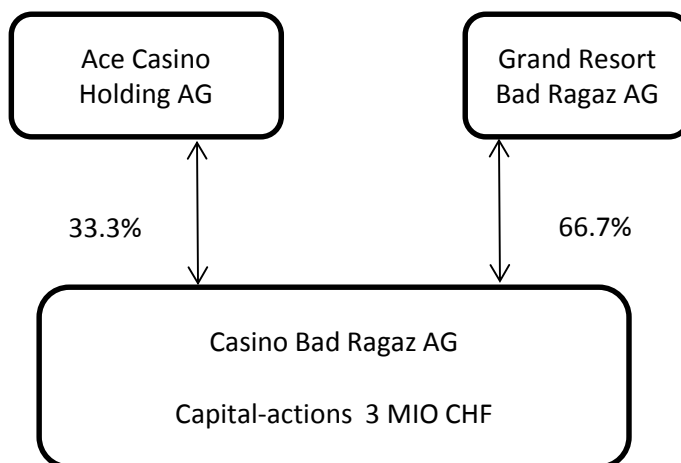
ÉTAT DU PERSONNEL DES MAISONS DE JEU AU 31.12.2016



DONNÉES FINANCIÈRES PAR MAISON DE JEU

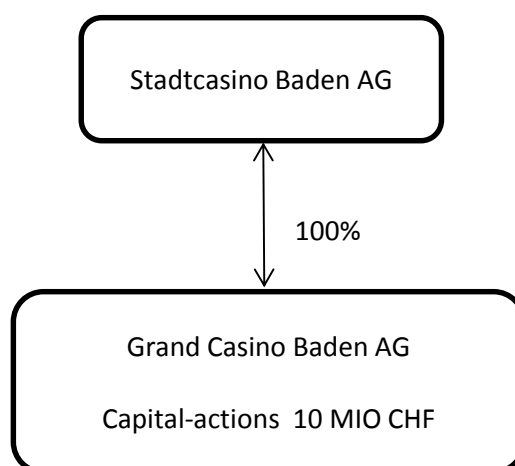
BAD RAGAZ

Concessionnaire d'exploitation	Casino Bad Ragaz AG
Type de concession	B
Tables de jeu	7
Machines à sous	157



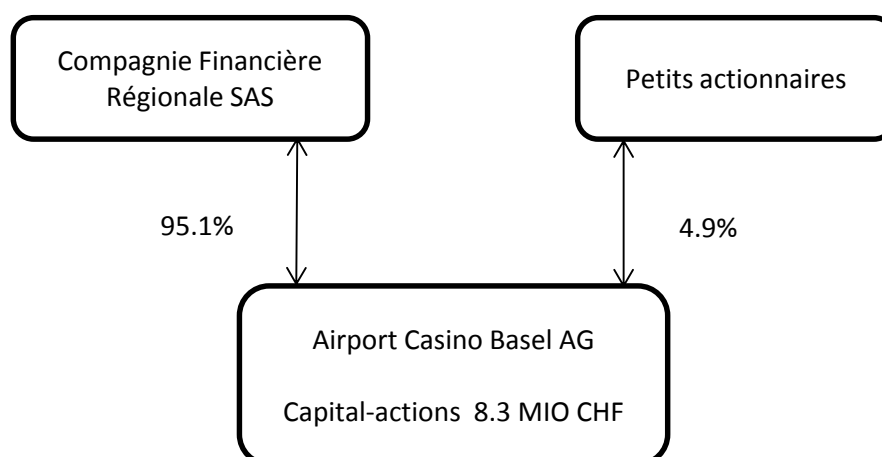
Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	2'250'264
Actif immobilisé	12'071'299
Fonds étrangers à court terme	4'180'417
Fonds étrangers à long terme	3'121'000
Fonds propres	7'020'148
Total du bilan	14'321'565
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	22'191'215
Tronc	961'906
Autres produits	593'274
Impôt sur les maisons de jeu	-9'278'915
Charges de personnel	-4'937'106
Charges d'exploitation	-3'523'933
Amortissements	-960'183
Résultat financier	-17'282
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	-871'696
Bénéfice de l'exercice	4'157'280

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino Baden AG
Type de concession	A
Tables de jeu	23
Machines à sous	322



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	13'618'000
Actif immobilisé	18'445'000
Fonds étrangers à court terme	13'081'000
Fonds étrangers à long terme	6'104'000
Fonds propres	12'878'000
Total du bilan	32'063'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	59'577'000
Tronc	2'751'000
Autres produits	7'573'000
Impôt sur les maisons de jeu	-30'100'000
Charges de personnel	-20'960'000
Charges d'exploitation	-12'340'000
Amortissements	-2'976'000
Résultat financier	148'000
Autres charges et produits	-433'000
Impôt sur le résultat	-548'000
Bénéfice de l'exercice	2'692'000

Concessionnaire d'exploitation	Airport Casino Basel AG
Type de concession	A
Tables de jeu	14
Machines à sous	302



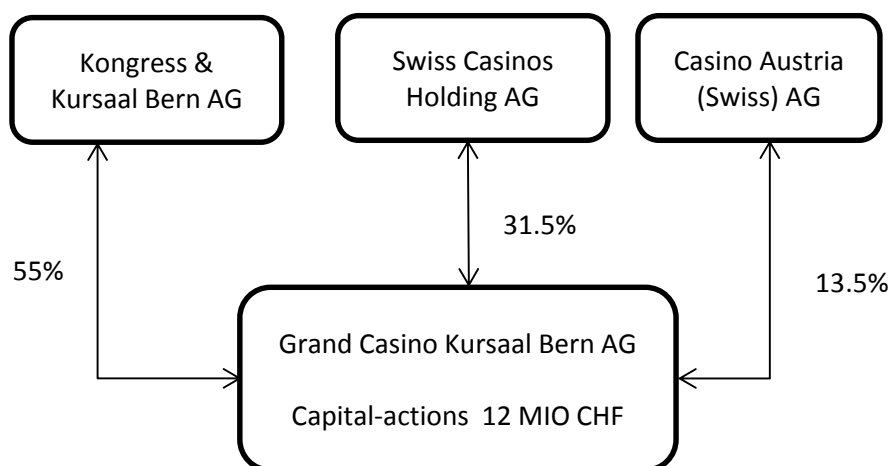
Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	9'682'488
Actif immobilisé	40'815'793
Fonds étrangers à court terme	14'024'753
Fonds étrangers à long terme	9'792'000
Fonds propres	26'681'529
Total du bilan	50'498'282
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	59'024'782
Tronc	2'513'689
Autres produits	1'888'124
Impôt sur les maisons de jeu	-29'741'109
Charges de personnel	-12'949'201
Charges d'exploitation	-6'529'318
Amortissements	-4'770'793
Résultat financier	772'978
Autres charges et produits*	996'791
Impôt sur le résultat	-2'491'771
Bénéfice de l'exercice	8'714'172

*Bénéfice de dissolution de provision

1'000'000

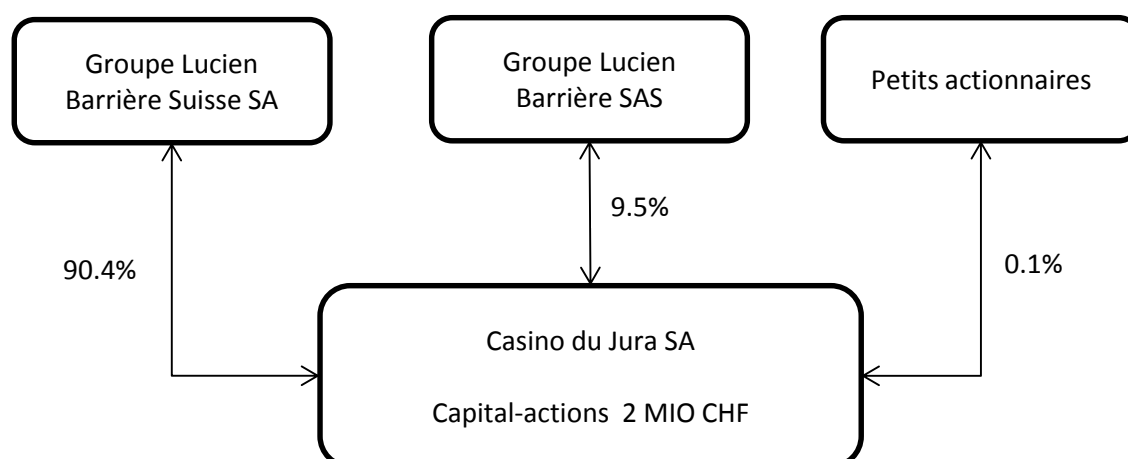
BERNE

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino Kursaal Bern AG
Type de concession	A
Tables de jeu	14
Machines à sous	350



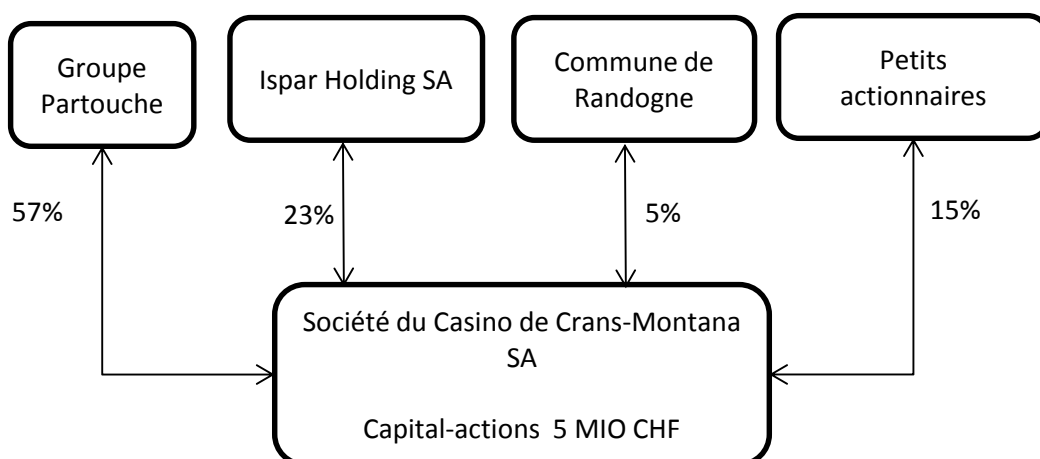
Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	21'902'000
Actif immobilisé	13'002'000
Fonds étrangers à court terme	10'158'000
Fonds étrangers à long terme	4'174'000
Fonds propres	20'573'000
Total du bilan	34'905'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	49'994'000
Tronc	1'854'000
Autres produits	3'851'000
Impôt sur les maisons de jeu	-24'096'000
Charges de personnel	-12'991'000
Charges d'exploitation	-8'639'000
Amortissements	-2'965'000
Résultat financier	64'000
Autres charges et produits	28'000
Impôt sur le résultat	-1'533'000
Bénéfice de l'exercice	5'568'000

Concessionnaire d'exploitation	Casino du Jura SA
Type de concession	B
Tables de jeu	5
Machines à sous	119



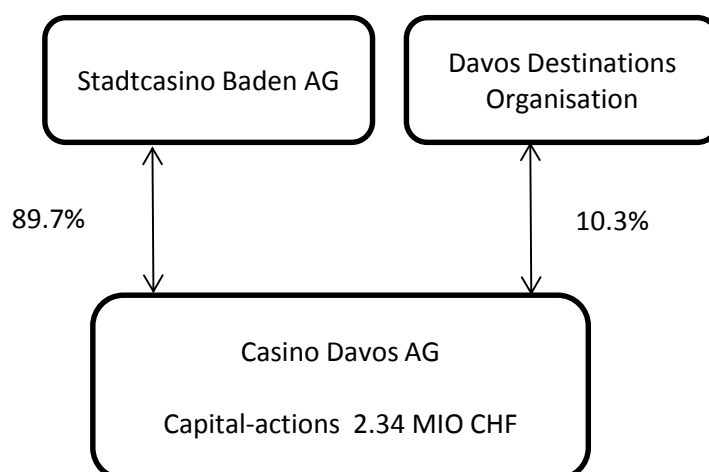
Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	6'042'000
Actif immobilisé	3'601'000
Fonds étrangers à court terme	2'843'000
Fonds étrangers à long terme	1'319'000
Fonds propres	5'482'000
Total du bilan	9'644'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	14'136'000
Tronc	329'000
Autres produits	187'000
Impôt sur les maisons de jeu	-5'708'000
Charges de personnel	-3'245'000
Charges d'exploitation	-2'108'000
Amortissements	-512'000
Résultat financier	67'000
Autres charges et produits	7'000
Impôt sur le résultat	-682'000
Bénéfice de l'exercice	2'470'000

Concessionnaire d'exploitation	Société du Casino de Crans-Montana SA
Type de concession	B
Tables de jeu	7
Machines à sous	130



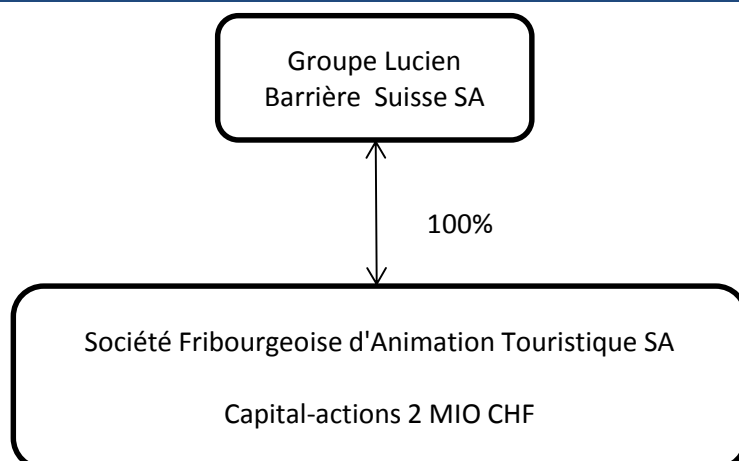
Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	12'037'523
Actif immobilisé	1'825'340
Fonds étrangers à court terme	3'225'317
Fonds étrangers à long terme	600'826
Fonds propres	10'036'720
Total du bilan	13'862'863
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	14'473'871
Tronc	369'568
Autres produits	461'614
Impôt sur les maisons de jeu	-3'900'930
Charges de personnel	-3'640'349
Charges d'exploitation	-3'449'916
Amortissements	-608'475
Résultat financier	38'051
Autres charges et produits	7'298
Impôt sur le résultat	-794'050
Bénéfice de l'exercice	2'956'681

Concessionnaire d'exploitation	Casino Davos AG
Type de concession	B
Tables de jeu	4
Machines à sous	66



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	2'492'000
Actif immobilisé	234'000
Fonds étrangers à court terme	365'000
Fonds étrangers à long terme	182'000
Fonds propres	2'179'000
Total du bilan	2'726'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	2'151'000
Tronc	148'000
Autres produits	129'000
Impôt sur les maisons de jeu	-574'000
Charges de personnel	-1'285'000
Charges d'exploitation	-815'000
Amortissements	-52'000
Résultat financier	-12'000
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	0
Bénéfice de l'exercice	-310'000

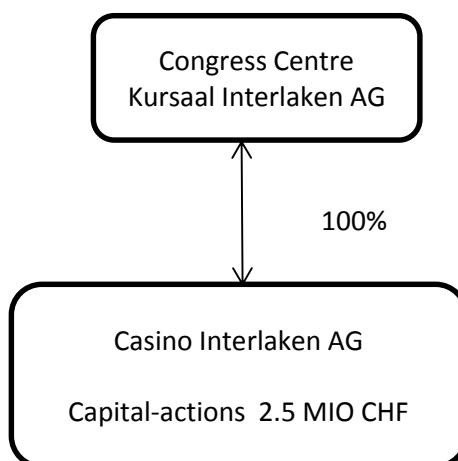
Concessionnaire d'exploitation	Société Fribourgeoise d'Animation Touristique SA
Type de concession	B
Tables de jeu	5
Machines à sous	150



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	7'768'000
Actif immobilisé	4'817'000
Fonds étrangers à court terme	3'713'000
Fonds étrangers à long terme	1'344'000
Fonds propres	7'529'000
Total du bilan	12'586'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	19'306'000
Tronc	461'000
Autres produits	983'000
Impôt sur les maisons de jeu	-7'565'000
Charges de personnel	-4'282'000
Charges d'exploitation	-3'992'000
Amortissements	-767'000
Résultat financier	14'000
Autres charges et produits	48'000
Impôt sur le résultat	-774'000
Bénéfice de l'exercice	3'432'000

INTERLAKEN

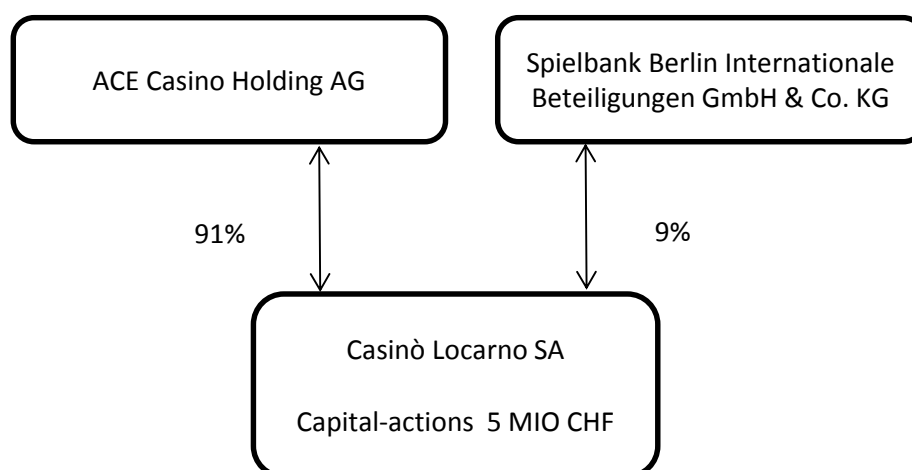
Concessionnaire d'exploitation	Casino Interlaken AG
Type de concession	B
Tables de jeu	5
Machines à sous	123



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	5'274'000
Actif immobilisé	2'686'000
Fonds étrangers à court terme	1'910'000
Fonds étrangers à long terme	1'747'000
Fonds propres	4'303'000
Total du bilan	7'960'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	11'462'000
Tronc	620'000
Autres produits	466'000
Impôt sur les maisons de jeu	-4'595'000
Charges de personnel	-3'977'000
Charges d'exploitation	-2'396'000
Amortissements	-579'000
Résultat financier	80'000
Autres charges et produits	-20'000
Impôt sur le résultat	-233'000
Bénéfice de l'exercice	828'000

LOCARNO

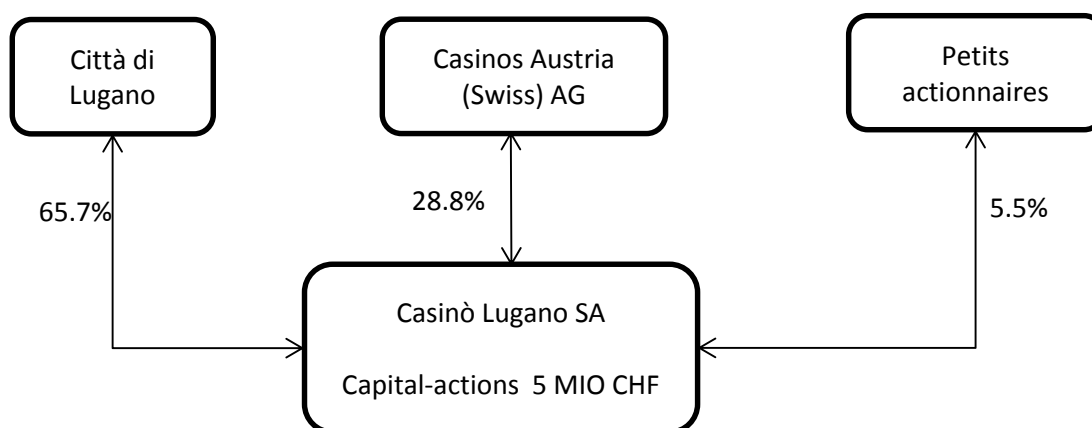
Concessionnaire d'exploitation	Casinò Locarno SA
Type de concession	B
Tables de jeu	7
Machines à sous	150



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	11'134'000
Actif immobilisé	5'419'000
Fonds étrangers à court terme	2'847'000
Fonds étrangers à long terme	2'537'000
Fonds propres	11'169'000
Total du bilan	16'553'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	20'251'000
Tronc	534'000
Autres produits	1'146'000
Impôt sur les maisons de jeu	-8'389'000
Charges de personnel	-6'075'000
Charges d'exploitation	-4'089'000
Amortissements	-919'000
Résultat financier	32'000
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	-510'000
Bénéfice de l'exercice	1'981'000

LUGANO

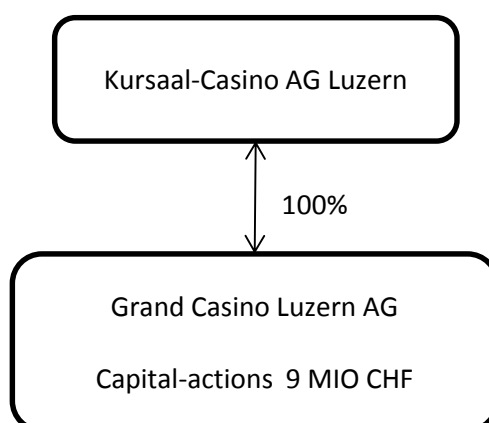
Concessionnaire d'exploitation	Casinò Lugano SA
Type de concession	A
Tables de jeu	17
Machines à sous	394



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	23'305'000
Actif immobilisé	32'507'000
Fonds étrangers à court terme	9'019'000
Fonds étrangers à long terme	3'830'000
Fonds propres	42'963'000
Total du bilan	55'812'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	34'129'000
Tronc	1'357'000
Autres produits	1'398'000
Impôt sur les maisons de jeu	-15'010'000
Charges de personnel	-10'962'000
Charges d'exploitation	-6'957'000
Amortissements	-3'234'000
Résultat financier	450'000
Autres charges et produits	-326'000
Impôt sur le résultat	46'000
Bénéfice de l'exercice	891'000

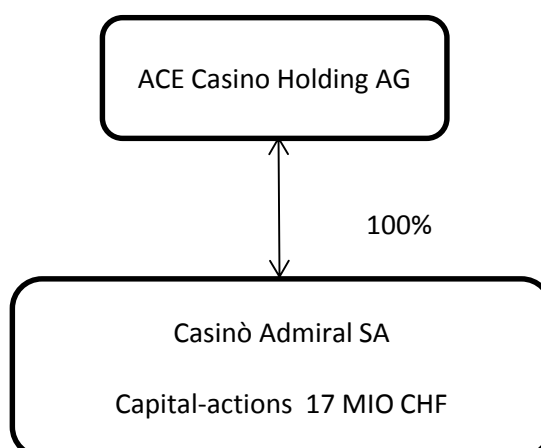
LUCERNE

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino Luzern AG
Type de concession	A
Tables de jeu	14
Machines à sous	265



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	14'718'000
Actif immobilisé	11'267'000
Fonds étrangers à court terme	7'707'000
Fonds étrangers à long terme	6'211'000
Fonds propres	12'067'000
Total du bilan	25'985'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	35'969'000
Tronc	1'138'000
Autres produits	10'150'000
Impôt sur les maisons de jeu	-16'139'000
Charges de personnel	-16'611'000
Charges d'exploitation	-11'280'000
Amortissements	-2'200'000
Résultat financier	8'000
Autres charges et produits	-7'000
Impôt sur le résultat	-147'000
Bénéfice de l'exercice	882'000

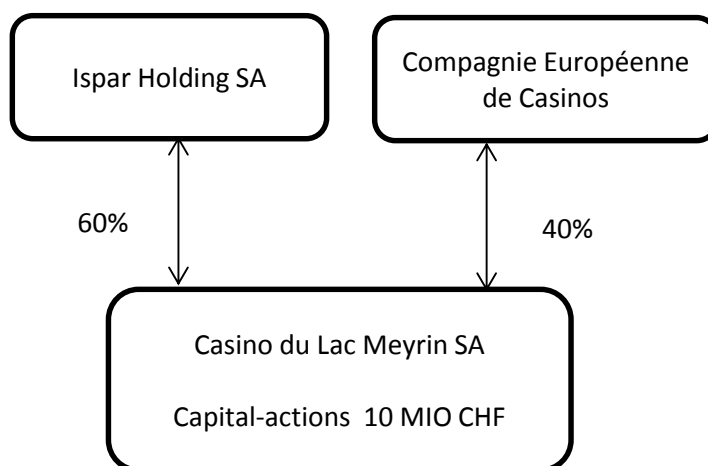
Concessionnaire d'exploitation	Casinò Admiral SA
Type de concession	B
Tables de jeu	28
Machines à sous	350



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	36'855'000
Actif immobilisé	15'478'000
Fonds étrangers à court terme	17'077'000
Fonds étrangers à long terme	7'284'000
Fonds propres	27'972'000
Total du bilan	52'333'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	50'928'000
Tronc	4'269'000
Autres produits	2'026'000
Impôt sur les maisons de jeu	-25'211'000
Charges de personnel	-15'674'000
Charges d'exploitation	-11'477'000
Amortissements	-2'990'000
Résultat financier	1'931'000
Autres charges et produits	-5'000
Impôt sur le résultat	-1'492'000
Bénéfice de l'exercice	2'305'000

MEYRIN

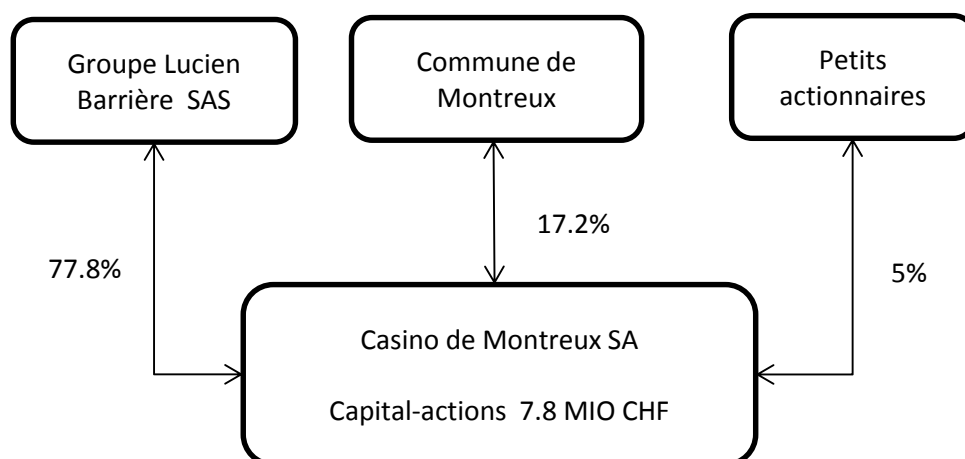
Concessionnaire d'exploitation	Casino du Lac Meyrin SA
Type de concession	B
Tables de jeu	16
Machines à sous	195



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	32'914'718
Actif immobilisé	7'935'409
Fonds étrangers à court terme	15'168'059
Fonds étrangers à long terme	1'090'724
Fonds propres	24'591'344
Total du bilan	40'850'127
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	58'548'044
Tronc	1'421'336
Autres produits	1'014'627
Impôt sur les maisons de jeu	-27'325'860
Charges de personnel	-7'822'506
Charges d'exploitation	-11'095'334
Amortissements	-1'740'743
Résultat financier	463'766
Autres charges et produits	6'792
Impôt sur le résultat	-3'271'055
Bénéfice de l'exercice	10'199'068

MONTREUX

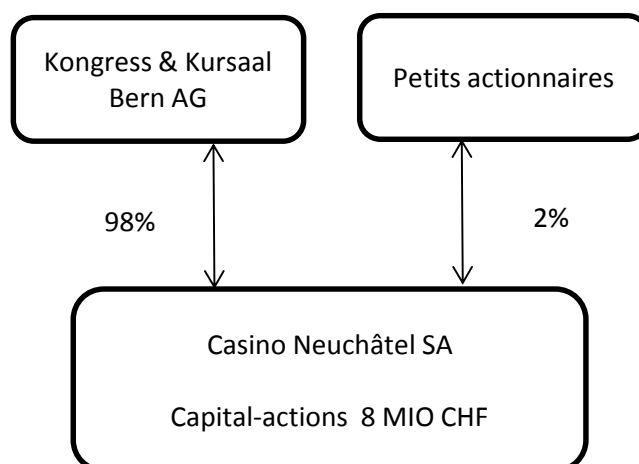
Concessionnaire d'exploitation	Casino de Montreux SA
Type de concession	A
Tables de jeu	23
Machines à sous	375



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	24'371'000
Actif immobilisé	28'825'000
Fonds étrangers à court terme	19'105'000
Fonds étrangers à long terme	4'044'000
Fonds propres	30'047'000
Total du bilan	53'196'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	74'105'000
Tronc	2'592'000
Autres produits	7'551'000
Impôt sur les maisons de jeu	-40'076'000
Charges de personnel	-15'955'000
Charges d'exploitation	-9'499'000
Amortissements	-1'926'000
Résultat financier	128'000
Autres charges et produits	-25'000
Impôt sur le résultat	-3'609'000
Bénéfice de l'exercice	13'286'000

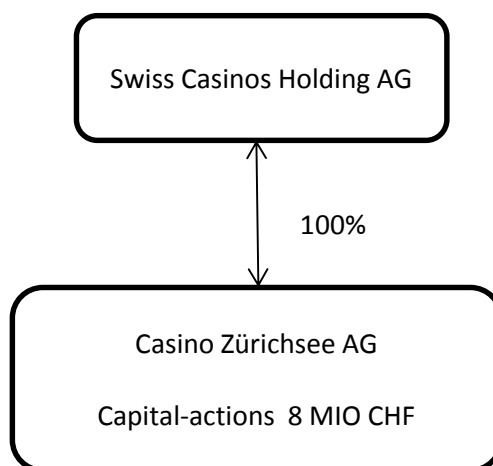
NEUCHÂTEL

Concessionnaire d'exploitation	Casino Neuchâtel SA
Type de concession	B
Tables de jeu	6
Machines à sous	150



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	11'196'000
Actif immobilisé	12'374'000
Fonds étrangers à court terme	6'741'000
Fonds étrangers à long terme	6'204'000
Fonds propres	10'625'000
Total du bilan	23'570'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	23'559'000
Tronc	684'000
Autres produits	1'508'000
Impôt sur les maisons de jeu	-9'902'000
Charges de personnel	-6'016'000
Charges d'exploitation	-5'042'000
Amortissements	-2'327'000
Résultat financier	-171'000
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	-497'000
Bénéfice de l'exercice	1'795'000

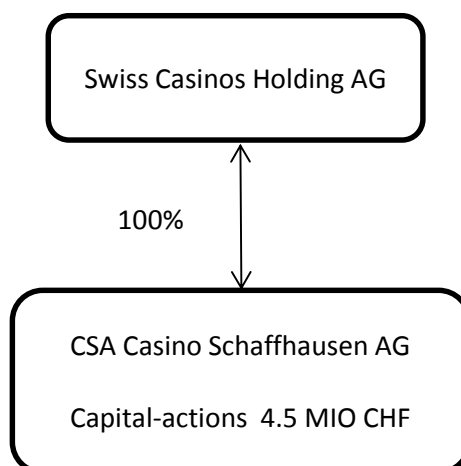
Concessionnaire d'exploitation	Casino Zürichsee AG
Type de concession	B
Tables de jeu	11
Machines à sous	144



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	15'149'000
Actif immobilisé	4'475'000
Fonds étrangers à court terme	4'660'000
Fonds étrangers à long terme	2'818'000
Fonds propres	12'146'000
Total du bilan	19'624'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	26'280'000
Tronc	1'225'000
Autres produits	453'000
Impôt sur les maisons de jeu	-11'215'000
Charges de personnel	-7'294'000
Charges d'exploitation	-5'852'000
Amortissements	-836'000
Résultat financier	38'000
Autres charges et produits	-1'000
Impôt sur le résultat	-348'000
Bénéfice de l'exercice	2'450'000

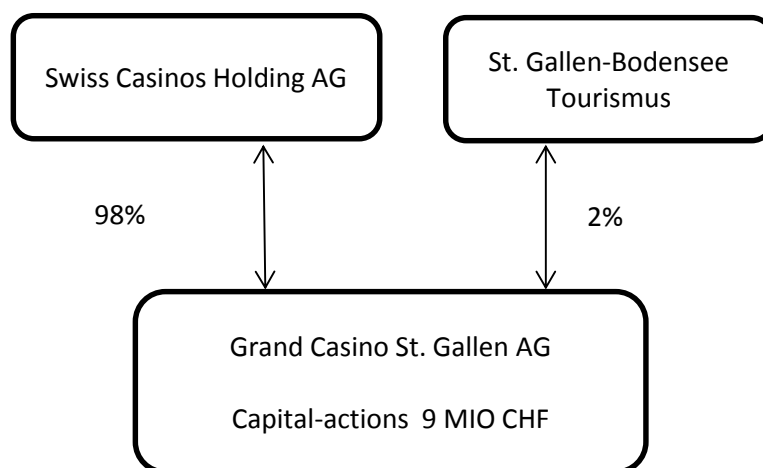
SCHAFFHOUSE

Concessionnaire d'exploitation	CSA Casino Schaffhausen AG
Type de concession	B
Tables de jeu	8
Machines à sous	115



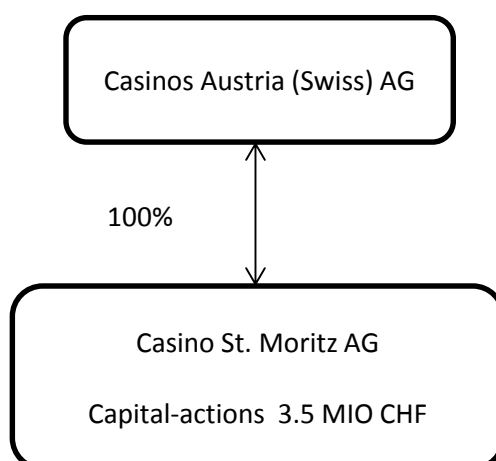
Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	5'055'000
Actif immobilisé	2'197'000
Fonds étrangers à court terme	1'717'000
Fonds étrangers à long terme	1'457'000
Fonds propres	4'078'000
Total du bilan	7'252'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	10'980'000
Tronc	591'000
Autres produits	389'000
Impôt sur les maisons de jeu	-4'397'000
Charges de personnel	-4'442'000
Charges d'exploitation	-3'111'000
Amortissements	-494'000
Résultat financier	88'000
Autres charges et produits	-12'000
Impôt sur le résultat	13'000
Bénéfice de l'exercice	-395'000

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino St. Gallen AG
Type de concession	A
Tables de jeu	10
Machines à sous	193



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	19'491'000
Actif immobilisé	5'564'000
Fonds étrangers à court terme	6'563'000
Fonds étrangers à long terme	2'636'000
Fonds propres	15'856'000
Total du bilan	25'055'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	32'424'000
Tronc	1'356'000
Autres produits	954'000
Impôt sur les maisons de jeu	-14'284'000
Charges de personnel	-7'398'000
Charges d'exploitation	-7'042'000
Amortissements	-870'000
Résultat financier	160'000
Autres charges et produits	-5'000
Impôt sur le résultat	-922'000
Bénéfice de l'exercice	4'375'000

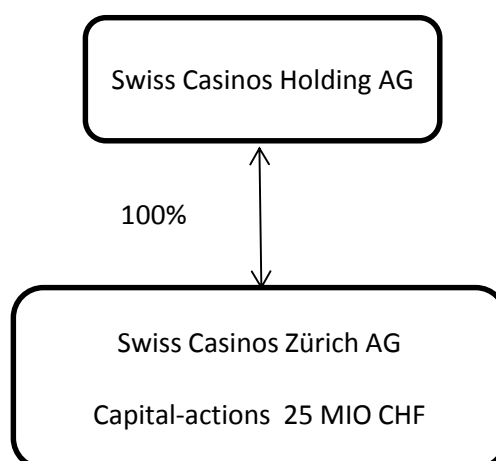
Concessionnaire d'exploitation	Casino St. Moritz AG
Type de concession	B
Tables de jeu	7
Machines à sous	82



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	1'736'647
Actif immobilisé	1'680'583
Fonds étrangers à court terme	606'088
Fonds étrangers à long terme	448'590
Fonds propres	2'362'552
Total du bilan	3'417'230
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	2'781'520
Tronc	183'029
Autres produits	189'174
Impôt sur les maisons de jeu	-741'739
Charges de personnel	-1'552'142
Charges d'exploitation	-1'038'905
Amortissements	-327'078
Résultat financier	-15'902
Autres charges et produits	19'470
Impôt sur le résultat	9'116
Bénéfice de l'exercice	-493'457

ZURICH

Concessionnaire d'exploitation	Swiss Casinos Zürich AG
Type de concession	A
Tables de jeu	24
Machines à sous	303



Bilan	31.12.2016 (CHF)
Actif circulant	30'747'000
Actif immobilisé	27'656'000
Fonds étrangers à court terme	14'678'000
Fonds étrangers à long terme	12'333'000
Fonds propres	31'392'000
Total du bilan	58'403'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2016 (CHF)
Produit brut des jeux	67'437'000
Tronc	3'715'000
Autres produits	4'317'000
Impôt sur les maisons de jeu	-35'367'000
Charges de personnel	-15'733'000
Charges d'exploitation	-15'335'000
Amortissements	-4'755'000
Résultat financier	191'000
Autres charges et produits	-60'000
Impôt sur le résultat	-933'000
Bénéfice de l'exercice	3'477'000